

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet de modification du plan d'aménagement particulier « Habiter et travailler à Walferdange » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés dans la rue des Romains à Helmsange, présenté par le bureau Tetra Kayser Associés S.A., pour le compte de la société « RODING Investments » et visant l'agrandissement au niveau +2, ainsi que l'autorisation d'activités sportives en plein air.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du Secrétariat communal et peut être consulté du 11 décembre 2025 au 12 janvier 2026 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 10 décembre 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber